



République Française

Accusé de réception en préfecture  
091-219103769-20230830-AR3008007-AR  
Date de télétransmission : 30/08/2023  
Date de réception préfecture : 30/08/2023

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Département  
de l'Essonne

-----  
Arrondissement  
de Palaiseau

-----  
Canton de  
Brétigny-sur-Orge

**ARRETE PORTANT**  
**AUTORISATION**  
**DE STATIONNEMENT DE TAXI**

Le Maire de la commune de Marolles-en-Hurepoix (Essonne)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-3,

VU l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2003 portant réglementation de la profession de chauffeur de taxi dans le département de l'Essonne,

VU l'arrêté municipal du 21 février 1980 portant création de deux places de taxi sur le territoire de la commune de Marolles-en-Hurepoix, avec stationnement Cour de la Gare SNCF, côté « arrivée Etampes »,

VU l'arrêté municipal en date du 15 avril 2021 autorisant Mohammed NAJIM à exercer la profession d'artisan taxi à compter du 15 avril 2021 sur l'emplacement n°2 situé Cour de la Gare SNCF, côté « arrivée Etampes »

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur Mohammed NAJIM, domicilié 17 Chemin aux Ouailles – 91630 Marolles-en-Hurepoix, est autorisé à exercer la profession d'artisan taxi sur Marolles-en-Hurepoix à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Il devra respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires concernant l'exercice de la profession.

**Article 2 :** La place de stationnement attribuée à M. Mohammed NAJIM est la place n°2 située Cour de la Gare SNCF, côté « arrivée Etampes ».

**Article 3 :** Monsieur le Maire de Marolles-en-Hurepoix, Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau ainsi que la Police municipale de Marolles-en-Hurepoix sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Fait à Marolles-en-Hurepoix le 29 août 2023.

LE MAIRE  
  
Georges Joubert

---

**Tout courrier devra être adressé à l'attention de Monsieur le Maire**

Hôtel de ville - 1 avenue Charles de Gaulle - 91630 MAROLLES-en-HUREPOIX  
Tél. : 01.69.14.14.40 - Fax. : 01.69.14.14.59 - E.Mail : mairie@marolles-en-hurepoix.fr